



Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives

PV n° 04

Réunion du : 2 mars 2023 à 14h00

Lieu : siège du D.F.S.M. à YVETOT

Présidence : Mr. Christian LEFEBVRE

Membres présents : Mrs. Daniel BECQUET ; Gérard BOULENGER ; Hervé DORLÉANS ; Arnaud DUBUC ; Nicolas DUHAMEL ; Thierry LECOURT ; Thierry LEDOUX ; Didier LEMARIÉ ; Jean-Louis MAURICE.

Membres excusés : Mrs. Guillaume DOUTRELEAU ;

Membre non excusé : Mr. Jean-Bernard SIBOUR.

§§§§§§

Les décisions ci-après de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel dans le **délai de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification dans les conditions de formes prévues à l'article 190 des règlements généraux de la LFN.

§§§§§§

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

La commission procède à l'adoption du procès-verbal de la réunion plénière n°3 du 26 janvier 2023.

Aucune remarque n'étant formulée, le P. V. est adopté.

§§§§§§

Classement des terrains :

- **LILLEBONNE** : stade Octave LECLERC, NNI 76 384 0201.
Il est proposé en niveau T5, transmis à la L.F.N. (les travaux demandés seront réalisés à l'inter- saison 2023) pour une aire de jeu opérationnelle en août 2023.
- **St LÉGER du BOURG-DENIS** : stade Roger Delalandre, NNI 76 599 0101.
Il est proposé en niveau T5, le dossier est transmis à la L.F.N.
- **St MARTIN AUX BUNEAUX** : stade Joseph BARBAY, NNI 76 613 0101.
Classé en travaux jusqu'en 2024, transmis à la L.F.N.

Classement des éclairages :

- **GONFREVILLE L'ORCHER** : stade Maurice BAQUET, NNI 76 305 0101.



Éclairage moyen : 290 lux. U1H : 0.56 U2H : 0.72

Il est proposé le classement de l'éclairage en niveau E5, le dossier est transmis à la L.F.N.

- **GONFREVILLE L'ORCHER** : stade de la Paix Julien SÉRON, NNI 76 305 0301

Éclairage moyen : 192 lux. U1H : 0.41 U2H : 0.60

Il est proposé le classement de l'éclairage en niveau E6, le dossier est transmis à la L.F.N.

- **LE PETIT QUEVILLY** : stade Robert DIOCHON, NNI 76 498 0101

Éclairage moyen : 1378 lux. U1H : 0.59 U2H : 0.74

Éclairage vertical moyen : 791 lux. U1V1: 0.40 U1V2 : 0.40

Éclairage vertical moyen : 794 lux. U2V1 : 0.60 U2V2 : 0.60

Il est proposé le classement de l'éclairage en niveau E3, le dossier est transmis à la L.F.N.

- **OURVILLE EN CAUX** : stade Gaston LECOQ, NNI 76 490 0102.

Éclairage moyen : 69 lux. U1H : 0.10 U2H : 0.32

Il est proposé le classement de l'éclairage en niveau E7, éclairage non classable.

Demande d'avis préalable :

- **GODERVILLE** : stade Mamie BRÉANT, NNI 76 302 0101.

Éclairage moyen : 101 lux. U1H : 0.23 U2H : 0.48

En attente de classement du terrain.

Rapports de délégué :

- **LE MESNIL-ESNARD** : stade du SIVOM, NNI 76 429 0201.
Présence d'un but mobile dans la zone de sécurité.
- **SAINT ETIENNE DU ROUVRAY** : parc des sports Youri GARGARINE, NNI 76 575 0201.
Vestiaire arbitre, encombré (divers matériels et accessoires pour le terrain) :
Le vestiaire doit être libéré et l'accès à la douche opérationnel
- **SOTTEVILLE LÈS ROUEN** : stade Jean ADRET 3, NNI 76 681 0103.
Avis technique favorable pour une utilisation par la R1 .

Prochaine réunion, au siège du D.F.S.M. à YVETOT le : 6 avril 2023 à 14h00

Le Président de la Commission

M. Christian LEFEBVRE

Le Secrétaire de la Commission

M. Thierry LEDOUX